

## Inscription 2026/2027

- 1- Remplir la **fiche d'adhésion** (1 fiche par famille).  
Ne pas oublier de mentionner dans le tableau, en bas de page, les **activités choisies + jour et heure**, et de mentionner **tous vos enfants** même si ils ne font pas d'activité avec nous.
- 2- Signer les **conditions générales**.
- 3- Remplir et signer l'**autorisation parentale** pour votre/vos enfant(s) (de moins de 18 ans) s'inscrivant à une activité.
- 4- Compléter le questionnaire santé + attestation sur l'honneur pour toute personne s'inscrivant à une activité ou fournir un **certificat médical** avec la mention du **nom de l'adhérent** et de **l'activité concernée pour l'année 2026-2027**.

### Règlement

Régler l'**adhésion** en 1 chèque distinct de **25€**

Le reste de vos activités peut être réglé en **1 à 6 chèques**.

**Montant des activités pour l'année 2026/2027 :**

**1<sup>ère</sup> activité : 171 €, 2<sup>ème</sup> activité : 162 €, 3<sup>ème</sup> activité et suivantes : 153 €**

Paiement en :	1x	2x	3x	4x	5x	6x
<b>1 activité par famille</b>	171 €	85 € + 86 €	3 x 57 €	3 x 43 € + 42 €	4 x 34 € + 35 €	5 x 28 € + 31 €
<b>2 activités par famille</b>	333 €	166 € + 167 €	3 x 111 €	3 x 83 € + 84 €	4 x 66 € + 69 €	5 x 55 € + 58 €
<b>3 activités par famille</b>	486 €	2 x 243 €	3 x 162 €	3 x 121 € + 123 €	4 x 97 € + 98 €	6 x 81 €

**Pour une même personne, la 2ème activité est à 85€, sauf pour la sophrologie et le qi gong**

Tous vos chèques doivent être à l'ordre de **Familles Rurales**.

*Si vous pratiquez des activités dans d'autres associations Familles Rurales, vous ne réglez qu'une seule fois l'adhésion. Pensez à vous munir du justificatif de paiement.*

**FICHE D'ADHÉSION 2026-2027**

**Vous :**

Nom :		Prénom :			
Adresse :					
Code postal :		Ville :			
Tel :		Tel. portable :			
Adresse e-mail : @					
Souhaitez-vous recevoir la newsletter* Familles Rurales ?					
Date de naissance :					
Profession :					
Régime social :	<input type="radio"/> Général	<input type="radio"/> MSA	<input type="radio"/> Spécial	<input type="radio"/> Autre	<input type="radio"/> Inconnu
Situation de famille :	<input type="radio"/> Célibataire	<input type="radio"/> Marié(e)	<input type="radio"/> Veuf (ve)	<input type="radio"/> Vie Maritale	<input type="radio"/> Divorcé(e) <input type="radio"/> Séparé(e)

\*lettre d'information envoyée par courrier électronique

**Le conjoint :**

Nom du conjoint :		Prénom du conjoint :			
Date de naissance :					
Profession :					
Régime social :	<input type="radio"/> Général	<input type="radio"/> MSA	<input type="radio"/> Spécial	<input type="radio"/> Autre	<input type="radio"/> Inconnu

**Les enfants à charge :**

Nom :						
Prénom :						
Date de naissance :						

**Vos Activités :**

Nom :						
Prénom :						
Activités :						
Jour/Heure :						

### AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) .....

En qualité de père, mère, tuteur

Demeurant à .....

.....

Autorise le représentant de l'association Familles Rurales de Dammartin, Tigeaux et environs à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence pour les enfants suivants :

Nom	Prénom	Né(e) le	À

À donner les premiers soins et faire appel aux services d'urgence compétents, en cas d'accident ou de maladie intervenant pendant les périodes d'activités.

Fait à .....

Le .....

Faire précéder les signatures ci-dessous de la mention manuscrite :

« Certifié sincère et exact »

Signature de la mère :

Signature du père :

## **CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADHÉSION SAISON 2026-2027**

### **Article 1 - Inscription:**

Les inscriptions aux activités ont lieu lors du Forum des associations, aux dates et horaires indiqués sur les supports de communication de l'association (plaquettes, affiches et autres moyens d'information diffusés à partir de la fin du mois d'août).

Lors de l'inscription, les adhérents ou leurs représentants légaux doivent obligatoirement fournir :

- une fiche d'inscription dûment complétée et signée (disponible sur le site internet de l'association ou lors du Forum des associations) ;
- un questionnaire santé et attestation sur l'honneur **ou** un certificat médical attestant de l'aptitude à pratiquer la ou les activités choisies pour 2026-2027 pour chaque participant à une activité;
- le règlement correspondant au montant de l'adhésion et des activités sélectionnées ;
- une adresse électronique valide

L'inscription à une activité devient définitive à l'issue de deux séances d'essai. Au-delà de cette période, l'adhérent est redevable de l'intégralité des sommes dues au titre de l'activité concernée.

L'association se réserve le droit de refuser ou de suspendre l'accès aux activités à toute personne ou famille dont le dossier d'inscription serait incomplet au-delà d'un délai de deux semaines suivant la date effective d'inscription.

### **Article 2 - Programme des activités :**

Le programme des activités est communiqué avant le début de la saison à titre indicatif. Il peut être ajusté à l'issue des premières séances, notamment en fonction du nombre d'adhérents inscrits dans chaque activité. Des modifications pourront également intervenir en cours d'année en cas de force majeure ou pour tout motif lié au bon fonctionnement de l'association.

Il est rappelé que l'ouverture et le maintien de chaque activité sont soumis à un nombre minimum d'adhérents, déterminé par l'association en fonction des contraintes d'organisation et d'encadrement.

L'association se réserve le droit d'annuler ou de regrouper une activité lorsque ce seuil minimum n'est pas atteint.

### **Article 3 - Règlement des sommes dues :**

Lors de l'inscription, les familles s'engagent à régler la totalité des sommes dues au titre de l'adhésion et des activités choisies pour l'année en cours.

L'adhésion à l'association, dont le montant est fixé chaque année par décision de l'Assemblée générale, est due pour chaque famille adhérente. Pour les activités nécessitant une licence, le montant de celle-ci s'ajoute à celui de l'adhésion et doit être réglé lors de l'inscription.

Le paiement des activités peut être effectué en une seule fois ou être fractionné en six échéances maximum. Dans ce cas, les familles remettent lors de l'inscription l'ensemble des chèques correspondant aux échéances prévues, à raison d'un seul chèque par mois pour l'ensemble des activités de la famille. Les chèques sont encaissés en début de chaque mois selon l'échéancier convenu.

Le non-respect des échéances de paiement pourra entraîner la suspension de l'accès aux activités jusqu'à régularisation de la situation.

### **Article 4 - Conditions de remboursement :**

Les remboursements à l'initiative des adhérents ne pourront être effectués qu'en cas de déménagement ou de maladie, sur présentation obligatoire d'un justificatif. Le remboursement prendra effet à compter de la date de réception de la demande écrite accompagnée du justificatif.

Tout trimestre commencé reste acquis à l'association. L'association se réserve le droit de suspendre une activité en cours d'année en cas de force majeure. Selon les circonstances, elle pourra procéder au remboursement partiel ou total des cotisations correspondant à la période restant à courir.

### **Article 5 - Participation aux activités :**

Les professeurs ont les listes régulièrement mis à jour pour vérifier la participation aux activités, avec une attention particulière pour l'encadrement des mineurs.

Les parents ne doivent pas stationner dans la salle durant les cours et activités.

Les adhérents acceptent l'utilisation par l'association de photos prises dans le cadre des activités pour ses opérations de communication.

### **Article 6 - Equipements particuliers :**

Les professeurs ou intervenants communiquent en début de saison la liste des tenues, équipements et accessoires nécessaires à la pratique de chaque activité. Les adhérents sont tenus de se présenter aux séances avec une tenue adaptée à l'activité pratiquée. Pour des raisons d'hygiène, de sécurité et de préservation des locaux, le port de chaussons de gymnastique ou de chaussures de sport propres, réservés exclusivement à un usage en salle, est fortement recommandé. L'association se réserve le droit de refuser l'accès à une séance à tout participant ne respectant pas ces consignes.

### **Article 7 - Annulation /Report des activités :**

En cas d'absence d'un professeur ou d'un intervenant, l'association s'efforcera d'organiser le rattrapage de la ou des séances concernées à une date convenue entre l'association et l'intervenant.

Toutefois, aucun rattrapage ne pourra être exigé lorsque l'annulation résulte d'un cas de force majeure ou de toute circonstance indépendante de la volonté de l'association ou de l'intervenant. Les annulations, reports ou modifications de séances seront, dans la mesure du possible, portés à la connaissance des adhérents dans les meilleurs délais par tout moyen approprié (courriel, SMS, affichage, site internet ou réseaux sociaux de l'association).

### **Article 8 - Responsabilité de l'association vis-à-vis des mineurs :**

L'association n'assume la responsabilité des adhérents mineurs que pendant les horaires des activités auxquelles ils sont inscrits et sous la responsabilité effective du professeur ou de l'intervenant. Les parents ou représentants légaux sont tenus d'accompagner les enfants mineurs jusqu'au lieu de l'activité et de s'assurer de la présence du responsable avant de les laisser. Ils doivent également venir les récupérer à l'issue de la séance, à l'heure prévue. Les enfants fréquentant le centre de loisirs de Dammartin peuvent être pris en charge par un salarié/intervenant de l'association pour être accompagnés à leur activité, sous réserve de la signature préalable d'une convention spécifique entre les représentants légaux et l'association.

### **Article 9 - Exclusion :**


En cas de non respect des conditions générales ou de tout comportement anormal lors des activités, l'association se réserve le droit de suspendre provisoirement ou définitivement l'accès aux cours sans remboursement des activités auxquels l'adhérent n'aura pas participé.

Dammartin-sur-Tigaux, le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

# QUESTIONNAIRE DE SANTÉ INDIVIDUEL (personne majeur) 2026-2027

Retrouvez le modèle sur [Dossier d'inscription 2026-2027 | Association](#)

 <b>QUESTIONNAIRE DE SANTE QS SPORT - Cerfa No 15699*01</b> <b>(Sport non licencié)</b>			
Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*		OUI	NON
<b>Durant les 12 derniers mois</b>			
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?			
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?			
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?			
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?			
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?			
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?			
<b>A ce jour</b>			
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?			
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?			
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?			
<b>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité de l'adhérent</b>			

Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions:

Pas de certificat médical à fournir. L'attestation ci-dessous pour personne majeur et/ou mineur est à compléter.

Si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs questions:

Certificat médical obligatoire à fournir. Consultez un médecin en lui présentant ce questionnaire renseigné.

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),

Nom / Prénom: \_\_\_\_\_


atteste avoir renseigné le questionnaire de santé et avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions.

Date :

Signature :

# QUESTIONNAIRE DE SANTÉ INDIVIDUEL 2026-2027 (personne mineur)

Retrouvez le modèle sur [Dossier d'inscription 2026-2027 | Association](#)

 <b>QUESTIONNAIRE DE SANTE QS SPORT - Cerfa No 15699*01 (Sport non licencié)</b>			
Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*		OUI	NON
<b>Durant les 12 derniers mois</b>			
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?			
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?			
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?			
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?			
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?			
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?			
<b>A ce jour</b>			
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?			
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?			
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?			
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité de l'adhérent</i>			

Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions:

Pas de certificat médical à fournir. L'attestation ci-dessous pour personne majeur et/ou mineur est à compléter.

Si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs questions:

Certificat médical obligatoire à fournir. Consultez un médecin en lui présentant ce questionnaire renseigné.

## ATTESTATION PARENTALE POUR MINEUR

Je soussigné(e),

Nom / Prénom: \_\_\_\_\_

Représentant (e) légal (e) de l'adhérent mineur

Nom / Prénom de l'enfant: \_\_\_\_\_

atteste avoir renseigné le questionnaire de santé et avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions.

Date :

Signature :